

Conseil municipal du 21 décembre 2017
Compte-rendu

Sont excusés :

- Hervé CHAUVIN qui donne procuration à Patrice CESBRON
- Hélène PEDOUSSAUT
- Sylvie PROUST

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal à l'unanimité.

Il est proposé d'ajouter cinq points à l'ordre du jour :

- Validation du devis pour la dématérialisation de la transmission des actes
- Versement de l'indemnité de conseil au trésorier
- Motion de soutien à l'action d'Habitat Nord Deux-Sèvres
- Adhésion au CRER

➤ **Décision budgétaire modificative**

Concernant le dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs, il est nécessaire d'émettre un mandat pour le règlement. Les fonds étant insuffisants sur ce chapitre, il est proposé de prendre 2 820 € au chapitre 6218, pour le mettre au chapitre 014.

Adoption à l'unanimité.

➤ **Désignation des agents recenseurs**

Afin de réaliser le recensement sur la commune, il est proposé de diviser le territoire communal en 4 secteurs pour 4 agents recenseurs. La rémunération est forfaitaire, 5.5€ par logement : tarif effectué en 2013. Les agents recenseurs seront les suivants, pour une période comprise entre le 5 janvier et le 20 février 2018 :

- Laurence POIRIER
- Christine HOUPILLARD
- Christine PITAULT
- Vivien MEILLEROUX

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Validation de la convention de partenariat avec la Communauté de communes du Thouarsais pour la mise en place de circuits-vélo**

La Communauté de communes du Thouarsais fait parvenir en mairie une convention de partenariat avec la commune dans le cadre de la mise en place de circuits vélo permettant de découvrir le territoire et les réalisations faites dans le domaine des énergies renouvelables. La commune sera sollicitée pour le choix de l'implantation des éléments de signalétique. La commune est chargée de la

pose des éléments de signalétique entre mars et mai 2018. Entretien et suivi de l'état général par la commune.

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Validation de l'avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique**

Le Centre de gestion fait parvenir en mairie un avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique. La commune est concernée pour 5 postes informatiques. Ainsi, au regard du nombre d'habitants de la commune, l'assistance s'évalue à une redevance annuelle de 1368 €.

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Validation du devis pour la dématérialisation de la transmission des actes**

Après plusieurs comparaisons, un devis est proposé par la société FAST, employée également par la Communauté de communes, pour la dématérialisation de la transmission des actes. Pour 2018, le montant s'élève à 745.20 € TTC, puis 290.40 € TTC les années suivantes. Le Conseil municipal doit donner son accord pour ce devis, mais également pour conventionner avec la préfecture à ce sujet.

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Versement de l'indemnité de conseil au trésorier**

La commune est sollicitée pour le versement au trésorier (Monsieur Serre de Lourtioux) d'une indemnité spéciale de conseil pour l'année 2017, qui s'élève à un montant de 537.41 €.

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Motion de soutien à l'action d'Habitat Nord Deux-Sèvres**

Il est proposé de voter une motion de soutien pour l'action d'Habitat Nord Deux-Sèvres concernant la révision du projet de loi de finances de 2018 et notamment la baisse des APL.

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Motion concernant le faible débit internet sur les secteurs de Rigné et du Ruault**

Il est proposé de voter une motion concernant la faiblesse du débit internet sur les secteurs de Rigné et du Ruault, afin de solliciter les services de l'Etat, du département, pour qu'une recherche active de solutions ait lieu.

Acceptation à l'unanimité.

➤ **Adhésion de la commune au CRER**

Il est proposé d'adhérer au Centre Régional des Energies Renouvelables, localisé à la Crèche, afin de pouvoir bénéficier d'un appui et d'un soutien dans le cadre notamment de la chaufferie bois.

Acceptation à l'unanimité.

Clôture du Conseil municipal à 20h.